



CAPRICE PC

GSM 06 66 77 87 87 Tel 05 55 08 45 42

Internet : www.capricepc.fr

TARIF PRESTATIONS*

Satisfait ou remboursé!!!**

Descriptif	Prix Public TTC	Prix après déduction d'impôts TTC***
<u>Diagnostic panne sur votre ordinateur</u>	30 euros / 30 mins	15 euros / 30 mins
<u>Installation Internet :</u>	60 euros	30 euros
<u>Éradication virus</u>	50 euros	25 euros
<u>Installation réseau wifi / lan</u>	60 euros	30 euros
<u>Installation logiciels</u>	30 euros	15 euros
<u>Nettoyage complète de votre ordinateur</u> (Défragmentation / nettoyage base de registre et des fichiers temporaires / mise a jour du bios et configuration / mise a jour des pilotes / éradication virus)	120 euros	60 euros
<u>Installation de composant</u> (processeur / ventilateur / carte graphique / carte son / carte mère / disque dur / etc...)	40 euros pour 1 composant +20 euros le composant supplémentaire	20 euros pour 1 composant +10 euros le composant supplémentaire
<u>Installation périphérique externe</u> (scanner / imprimante / appareil photo numérique/ webcam / etc..)	30 euros +20 euros périphérique supplémentaire	15 euros +10 euros périphérique supplémentaire
<u>Formation</u> Prix par personne (Internet / Word / Excel / Entretien Informatique/ etc..)	60 euros 1H +50 euros l'heure en sus	30 euros 1H +25 euros l'heure en sus

*Tarif TTC au 01/02/07, comprend le déplacement sur Limoges et sa périphérie(15 Kms) : 0,30 € le Km supplémentaire.

**Nous avons une obligation de résultats. Si nous ne résolvons pas votre problème, nous ne facturons pas.

***Selon les dispositions de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005, relative aux services à la personne,

la société Caprice PC, est une société agréée par l'Etat n°2007-1-87-54.

L'assistance informatique à domicile est reconnue comme « service à la personne »,

ce qui permet au client de déduire 50% du tarif de l'intervention du montant de son impôt sur le revenu

(Ex:L'intervention vous est facturée 100 € TTC et vous payez normalement 500 € d'impôt sur le revenu.

Votre montant d'impôt ne sera plus que de 500 - 50 = 450 €, soit une intervention au prix réel de 50 € TTC.)

Concernant les prestations informatiques le plafond des sommes engagées est limité à 1000 € par foyer.

Sous réserve de modification de la législation en vigueur.
Conditions générales disponibles sur www.capricepc.fr.